

**délibération :
D_2023_6_1**

L'an deux mille vingt trois, le mardi 20 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Date de convocation du : 13 Juin 2023

Présents : 8

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame AUPY Jocelyne, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Votants : 8

Absent(s) :

**Objet : Demande de
subvention auprès du
Conseil Départemental de la
Charente au titre de
l'Acquisition-Amélioration
de logements sociaux pour
les personnes âgées**

Excusé(s) : Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Monsieur LEDIRAISON Guillaume

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Charente a lancé un appel à projets pour accompagner l'acquisition de logements locatifs pour les personnes âgées.

Il propose au Conseil Municipal de candidater à cet appel à projets dans le cadre de la Résidence Sénior.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de candidater à cet appel à projets dans le cadre de la Résidence Senior et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 20/06/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.

Au registre sur les signatures
pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot

